

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 13 (1921)
Heft: 9

Artikel: Polémique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la qualité qui est valable.» Considérons cette affirmation de plus près. En Allemagne, dans les pays scandinaves, en Angleterre, etc., c'est donc la grande masse qui est valable; en France, c'est l'individu qui se fait valoir. Nous estimons cette opinion quelque peu audacieuse. Mais où le combattant intelligent et persévérant, possédant des capacités d'organisation, a-t-il le plus de possibilité pour faire valoir ses connaissances? Est-ce dans une société locale stagnante, autonome, d'un nombre infime ou dans la grande section fédérative? Le syndicat local autonome, s'il ne s'agit pas justement d'un grand centre, n'aura que rarement l'occasion de faire usage de son autonomie. Ce n'est qu'un trésor surveillé par la méfiance. Les choses sont tout autres dans une grande section fédérative ayant une administration et un appareil d'organisation développé. Alors il s'agit de se mouvoir, de chercher sans cesse de nouvelles formes, pour ne pas tomber dans l'impasse du bureaucratisme. C'est alors que des problèmes toujours nouveaux se présentent aux comités, aux hommes de confiance et aux assemblées des groupes.

Nous ne voulons critiquer personne, mais il n'est certainement pas douteux que si l'on veut connaître le développement de la pensée syndicale dans ses formes les plus modernes il ne faut pas aller en France. Ce n'est un secret pour personne que les syndiqués les plus capables et les plus consciencieux de France, estiment que le malheur du mouvement français est de ne pas suivre la voie centraliste. Jamais il n'eût été possible que l'effectif total de tous les syndicats du pays diminue en peu de temps de 1½ à 2 millions à 900,000 membres, malgré les dissensions intérieures, s'ils avaient eu une édification centrale qui leur offrit le point d'appui nécessaire.

Il semble que la position des syndicats français, qui ne veulent rien savoir du parlementarisme, en impose de même. Cette attitude a des raisons particulières. Ensuite de longues années de division au sein du mouvement politique ouvrier de la France, les syndicats n'ont pas eu la possibilité de s'appuyer sur un parti politique, sans quoi la dispute des diverses directions eut immédiatement surgie. En outre, les éléments anarchistes possédaient autrefois une forte influence dans les syndicats, et ces éléments combattaient par principe toute activité parlementaire.

L'abstinence politique serait moins compréhensible dans une organisation qui doit mener ses luttes presque exclusivement sur le terrain politique, comme c'est le cas, par exemple, pour la Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat.

Nous aimons à supposer qu'il ne s'agit que d'une discussion d'un caractère purement académique, ce qui n'est pas nuisible pour autant qu'on veut offrir aux membres l'occasion de connaître aussi ce qui se passe dans les syndicats au-delà des frontières. Nous croyons cependant avoir prouvé que le syndicalisme, qui n'est pas inconnu en Suisse, que la plupart des syndicats ont traversé dans ces diverses variations comme une maladie infantile, dont ils ont pu apprécier entièrement les désavantages et dont ils n'ont ressenti que très peu les avantages, ne peut être la forme d'organisation de l'avenir, qu'il est bien plus la forme d'organisation d'une époque et des circonstances qui sont loin derrière nous.

Si des tendances sérieuses devaient être faites pour introduire une nouvelle campagne en faveur du syndicalisme, l'autre extrême du front uniifié, nous ferons appel à tous les anciens syndiqués, qui connaissent le syndicalisme par leurs propres expériences, pour qu'ils repoussent énergiquement cette vieillerie.



Polémique

La lutte contre les tarifs douaniers. Les nouveaux tarifs douaniers sont en vigueur depuis le 1er juillet 1921 et déjà ses conséquences néfastes se font sentir en une hausse des prix. L'appel à la lutte contre les droits de douanes, pour une initiative demandant la suppression des suppléments, a donc été fort bien accueilli dans les sphères des consommateurs. Les formulaires d'initiative ne sont pas encore en circulation, mais dès maintenant le *Journal des paysans* mobilise ses fidèles. Il menace les employés de saboter toute politique sociale, comme si, jusqu'à présent, ce n'avaient pas constamment été les représentants des paysans qui se sont opposés à chaque progrès.

Si le secrétariat des paysans reprend son vieux cliché des partis maintenant et détruisant l'Etat, cela ne fait plus aucune impression, car, chacun sait que le portefeuille bien garni s'est toujours identifié avec l'Etat, tout en considérant l'expression des désirs légitimes des exploités comme une menace contre l'Etat!

Le professeur Moos écrit lui-même: « Chacun demande la protection pour soi-même, tous les autres doivent faire des sacrifices. Un tel phénomène est véritablement l'apogée des sentiments sociaux modernes tant vantés. »

Mais, Monsieur le professeur, comment un savant peut-il se souffler ainsi lui-même? L'ouvrier, sur la demande duquel les frontières ont été fermées à la main-d'œuvre étrangère, maintient son haut salaire de guerre. De leur côté, les patrons maintiennent obstinément leurs hauts tarifs de guerre qui doivent les mener à la ruine. Seuls les paysans sont des idéalistes. Ils nous donnent le lait, le fromage et les œufs et se contentent d'un modeste supplément sur les tarifs douaniers.

Il est scandaleux de voir comment les paysans sont excités par ces professeurs. Donc, comme il est dit à la fin d'une proclamation: « Si vous désirez le bien du peuple suisse, la paix sociale, le développement calme de notre situation économique et le bonheur de la patrie », montrez la porte à ces faux prophètes et à ces excitateurs du peuple paysan.



L'U. S. S. C. et l'Union syndicale

Nous avons écrit entre autres ce qui suit en réponse aux propositions présentées par la commission de Trimbach au congrès syndical: « La collaboration des coopératives ne sera possible que dans peu de cas. L'Union syndicale a cherché depuis 1910 un rapprochement avec l'U. S. S. C., toujours elle s'est heurtée à la « neutralité » du mouvement coopératif. »

Ces passages de notre lettre déplaisent au *Coopérateur suisse*. Il laisse entendre un léger regret, comme si le comité de l'Union syndicale avait voulu, pour satisfaire les communistes, livrer les coopératives à leur couteau. En réalité, nous n'avons fait que constater que depuis des années nous avons fait les plus grands efforts de rapprochement sans aucun résultat appréciable. Il est possible que les sociétés coopératives affiliées ont un plus grand « mérite » à l'insuccès de l'accord que l'administration de l'U. S. S. C.; mais cette dernière aussi n'a jamais eu un grand enthousiasme pour un rapprochement plus intime avec l'Union syndicale. Autrefois l'Union syndicale a régulièrement invité la direction de l'U. S. S. C. à ses congrès, sans qu'une seule fois cette invitation ait été acceptée. Une suggestion